



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET SERVICES

MARCHÉ PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE

MISSION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique

Cet acte d'engagement

- Correspond à la solution de base de la consultation
- Correspond à une variante, précisez laquelle :

En cas de variantes, le candidat présentera les propositions de manière distincte (un acte d'engagement pour l'offre de base et un acte d'engagement spécifique par variante).

Remise des offres :

Date limite de réception : VENDREDI 19 JUILLET 2019

Heure limite de réception : **12h00**

OBJET :

La présente consultation concerne la **mission de coordination en Matière de Sécurité et de Protection de la Santé** - commune de PLOUHINEC.

Le marché n'est pas alloti.

Marché passé entre :

Pouvoir adjudicateur :

**LA COMMUNE DE PLOUHINEC représentée
par Monsieur Le Maire
Rue du général de Gaulle
29780 PLOUHINEC**

et

l'opérateur économique :

.....
.....
.....

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article L2191-8 relatif au code des marchés publics :

Receveur de la communauté de communes

Ordonnateur :

Le Maire de la commune de PLOUHINEC

Comptable public assignataire des paiements :

Receveur de la commune de PLOUHINEC

A compléter par le soumissionnaire

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je soussigné,

.....

Agissant en qualité de :

.....

au nom et pour le compte de l'entreprise :

.....

dont le siège social se trouve à :

.....

téléphone :

.....

Numéro S.I.R.E.T.:

.....

inscrite au Registre du Commerce sous le numéro :

.....

Code A.P.E.

.....

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché, mentionnées par ordre de priorité décroissante ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir : Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles, Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes, Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) des prestations intellectuelles applicables aux marchés publics (*Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement au marché, sont réputées en faire partie intégrante*), et après avoir établi la déclaration prévue par l'article R.2143-3 du code de la commande publique, m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

J'atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles R 3243-1, L 3243-2 et L 3243-4 et L 1221-10 à L 1221-15 du Code du Travail, ou règle d'effet équivalent pour les candidats étrangers.

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi N° 52.401 du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi N° 78 du 17 juillet 1978 concernant certains cas de condamnation pour fraude fiscale.

J'atteste sur l'honneur que la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L 8221-3, L 5221-5, L 8231-1 et L 8241-1 du Code du travail.

Les déclarations similaires des sous-traitants et/ou des cotraitants sont annexées au présent acte d'engagement.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Entreprises groupées :

Nous soussignés :

.....

Entreprise n°1 :

.....

Numéro de S.I.R.E.T :

.....

Entreprise n°2 :

.....

Numéro S.I.R.E.T.:

.....

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché, mentionnées par ordre de priorité décroissante ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir : Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles, Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.), Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes, Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) des prestations intellectuelles applicables aux marchés publics (*Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement au marché, sont réputées en faire partie intégrante*), et après avoir établi la déclaration prévue par l'article R.2143-3 du code de la commande publique, m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

Nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de cent vingt jours (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

L'entreprise est mandataire du groupement :

- Conjoint ;
- Solidaire

L'entreprise mandataire du groupement :

- Est habilitée à signer l'acte d'engagement pour les membres du groupement
- N'est pas habilitée à signer l'acte d'engagement pour les membres du groupement.

Cachet de l'entreprise mandataire :



Si la société pour laquelle vous intervenez entre dans les critères d'une PME, cocher la case afin de bénéficier du paiement mensuel des acomptes.

La société pour laquelle j'interviens est une PME au sens de l'article 57.II du décret 2016-360 relatif aux marchés publics.

- son effectif ne dépasse pas 250 employés
- son chiffre d'affaires ne dépasse pas sur les trois dernières années 50 000 000 € ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 000 000 €
- toutefois, ces seuils sont déterminés différemment si le capital ou les droits de vote de l'entreprise sont contrôlés directement ou indirectement à 25% ou plus par une autre entreprise.

Si la société candidate n'établit pas son statut de PME lors de la remise de son offre, aucune condition de paiement dérogatoire ne lui sera appliquée.

ARTICLE 2 : PRIX

Le présent marché est un appel d'offre conclu à prix révisable selon les modalités indiquées au paragraphe 5.5 du CCAP.

Le présent marché est conclu en euros (€).

Les minima et maxima de l'accord cadre à bons de commande sont fixés ainsi pour la période initiale de 2 ans :

Minimum HT	Minimum TTC	Maximum HT	Maximum TTC
0.00	0.00	35 000.00	42 000.00

Ces montants seront reconduits pour la période de renouvellement.

Les travaux sont rémunérés par application des prix du bordereau des prix unitaires (BPU) du présent marché.

Auto liquidation

Cession ou nantissement de créance

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement ou céder, est de :

..... Euros TVA incluse.

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur.

ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION ET DUREE DU MARCHE

Durée du marché :

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification de démarrage de la prestation pour une **durée de 2 ans renouvelable 1 fois**.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

a) Les modalités du règlement des comptes sont spécifiées à l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de

- sous le numéro

- code banque code guichet

- clé

- à

- dans la monnaie de règlement suivante : l' euro

b) Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire.

Ces paiements seront libératoires vis à vis des entrepreneurs groupés solidaires.

c) Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

1er contractant	- Au nom de : - Domiciliation : - Agence : - Code banque : - N° de compte :
2ème contractant	- Au nom de : - Domiciliation : - Agence : - Code banque : - N° de compte :
3ème contractant	- Au nom de : - Domiciliation : - Agence : - Code banque : - N° de compte :

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme / nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- a) mes / nos torts exclusifs, ne pas tomber
- b) ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens / nous intervenons ne tombe pas
- c) ses torts exclusifs, que le groupement d'intérêt économique pour lequel j'interviens / nous intervenons, ne tombe pas
- d) leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles j'interviens / nous intervenons ne tombent pas

- *sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 Avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 Juillet 1978 (article 49 du Code des Marchés Publics)*

- *sous le coup des interdictions visées aux articles du Code des Marchés Publics,*

- *sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.*

Les déclarations similaires des sous-traitants recensés dans les annexes sont jointes au présent acte d'engagement.

Article 5 – AVANCE (en l'absence de choix indiqué clairement, il ne sera pas versé d'avance)

Si le montant de ce marché attribué à l'entreprise est supérieur à 50 000 € HT, le titulaire peut, s'il le souhaite, se prévaloir d'une avance forfaitaire :

- Je ne renonce pas au bénéfice d'une avance forfaitaire prévue à l'article R 2191-3 du code de la commande publique; l'avance forfaitaire sera accordée en une seule fois sur la base du montant minimum du marché (5%).
- Je renonce au versement de l'avance forfaitaire prévue à l'article R 2191-3 du code de la commande publique.

Article 6 - RESILIATION EN CAS D'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

Le marché est résilié en cas d'inexactitude des renseignements fournis par le candidat retenu concernant sa situation sociale, fiscale, judiciaire et pénale.

A _____, le

L'opérateur économique

Cadre réservé à la personne publique

MONTANT DEFINITIF DU MARCHÉ

Compte tenu de l'acceptation de(s) variante(s) suivante(s) :

le montant du marché est fixé à :

Le montant du marché est le suivant :

Montant hors TVA (offre de base) :

	€
--	---

PS(s) retenue(s) :

	€
--	---

Variante retenue :

	€
--	---

Total HT :

	€
--	---

Total TVA :

	€
--	---

Montant TTC :

	€
--	---

Visas :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Plouhinec, le

Monsieur le Maire de la Commune de Plouhinec

➤ Date d'effet du marché :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché le
l'avis).

(date de réception de